



Rapport

Date de la séance du CE : 30 avril 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2025.BKD.273
Classification : Non classifié

Fondation Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura bernois, Saint-Imier ; subventions cantonales 2026-2029. Autorisation de dépenses ; crédit d'engagement ; crédit d'objet

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
3.1	Le rôle de Mémoires d'Ici	2
3.2	Rappel – Historique sur le développement de Mémoires d'Ici	3
3.3	Caractéristiques du projet	4
3.4	Calendrier, modalités, organisation, compétences	5
4.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	5
5.	Budget cantonal et enveloppe budgétaire du Conseil du Jura bernois	6
6.	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	6
7.	Répercussions sur les communes	6
8.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	6
9.	Résultat de la procédure de consultation / de la consultation	Fehler! Textmarke nicht definiert.
10.	Proposition	7

1. Synthèse

La fondation Mémoires d'Ici est une des institutions phares du Jura bernois. En tant que centre de recherche et de documentation, cette fondation participe pleinement à la préservation et à la mise en valeur de l'identité culturelle du Jura bernois. L'existence de cette institution est reconnue et garantie par la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (LStP). Cette dernière prévoit que les tâches ainsi que le financement de la fondation sont régis par un contrat de prestations conclu avec le Conseil-exécutif.

Le rôle unique et essentiel de Mémoires d'Ici est relevé dans le Concept culturel du Conseil du Jura bernois (CJB). Selon la catégorisation de la Stratégie culturelle 2018, la fondation Mémoires d'Ici figure dans les institutions considérées comme des « cas particuliers » et, à ce titre, est financée essentiellement par le canton, via l'enveloppe culturelle du CJB.

Créée en 2000, la fondation a, au fil des ans, renforcé son professionnalisme et son positionnement dans le domaine de l'archivage et de la sauvegarde de la mémoire culturelle. Elle entretient des liens étroits avec de nombreuses collectivités et organisations et offre des prestations à l'entier de la population du Jura bernois. La qualité et l'importance de son travail sont largement reconnus, également en-dehors de la région.

Actuellement, Mémoires d'Ici est à un moment charnière de son développement avec l'ouverture, en mars 2025, d'un nouvel espace de stockage relié à ses locaux actuels. Il s'agit d'une étape importante pour garantir la pérennité de l'institution. Dans les années à venir, la fondation est aussi confrontée à deux enjeux majeurs pour la durabilité de ses activités : d'une part, l'entretien à long terme de son infrastructure informatique, ressource fondamentale pour tout centre d'archives, et, d'autre part, l'augmentation régulière de ses collections qui implique des coûts supplémentaires.

Afin de répondre à ces deux défis à venir, la fondation a déposé auprès du CJB une demande d'augmentation de sa subvention annuelle, laquelle passera de 536 585 francs actuellement à 570 000 francs dès 2026, soit une augmentation de 33 415 francs par année. Cette augmentation doit permettre à l'institution de garantir la pérennité de ses activités et la qualité de ses prestations. Le CJB a accepté à l'unanimité d'entrer en matière sur cette demande d'augmentation de la subvention, cette dernière étant prise en charge directement par son enveloppe culturelle.

2. Bases légales

- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), art. 5, 7, art. 12, lit. c
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (LStP ; RSB 102.1), art. 17, 52
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), art. 28, 30, al. 1, 32 et 33
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), art. 27
- Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) du 6 juin 1993, art. 62, al. 1, lit. c et art. 76, al. 1, lit. e

3. Description de l'affaire

3.1 Le rôle de Mémoires d'Ici

La fondation Mémoires d'Ici a été créée en 2000, conformément au mandat qui a été confié à la Direction de l'instruction publique et de la culture par l'ACE 2748 du 21 juin 1989. L'institution s'est imposée comme un lieu unique de conservation et de mise valeur de l'histoire culturelle du Jura bernois. Ouverte tant aux spécialistes qu'aux amateurs, sa collection rassemble des documents ayant trait à l'histoire économique et sociale, aux sciences, aux arts et à la culture populaire du Jura bernois. Depuis sa création, elle n'a cessé de gagner en visibilité et en professionnalisme. La fondation entretient de nombreuses collaborations avec d'autres institutions et orga-

nisations en Suisse, notamment dans le domaine du patrimoine, renforçant la notoriété de la région bien au-delà des frontières cantonales et aussi le positionnement du canton de Berne en tant que territoire francophone.

La fondation Mémoires d'Ici est donc d'une importance considérable pour la culture du Jura bernois et pour la préservation de la deuxième langue du canton. Elle remplit ainsi parfaitement la mission que lui assigne la LStP, qui est de contribuer à la préservation de l'identité culturelle du Jura bernois.

Mémoires d'Ici loue ses locaux à la fondation des Rameaux, cette dernière abritant également le CEJARE, le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques. Cette organisation, également soutenue par le CJB avec une subvention annuelle, est de son côté responsable de l'archivage du patrimoine industriel de la région et réalise de nombreux mandats pour des entreprises. Bien que Mémoires d'Ici et le CEJARE aient des champs d'activités et des fonctionnements très différents, ces deux institutions entretiennent des liens étroits et collaborent aussi fréquemment que possible pour mutualiser certains frais et pour la mise en valeur de leurs collections respectives.

3.2 Rappel – Historique sur le développement de Mémoires d'Ici

2010-2013 : modification du cadre financier

Conformément à la LStP, la fondation Mémoires d'Ici figure dans la liste des institutions considérées comme des « cas particuliers », selon la catégorisation voulue par la Stratégie culturelle du canton de Berne, et financées exclusivement ou essentiellement par le canton. Depuis 2010, Mémoires d'Ici est dès lors majoritairement financée par le canton, plus précisément par l'enveloppe culturelle du CJB. Son financement est complété par des contributions de communes, notamment la municipalité de Saint-Imier, ainsi que par des dons et des mandats privés pour des travaux d'archivages et de recherches. Dans le contrat de prestations pour la période 2010-2013, la subvention annuelle du canton à Mémoires d'Ici était plafonnée à 395 700 francs, ce qui représentait une hausse de 200 000 francs par rapport à 2009. L'augmentation de la participation cantonale avait tenu compte du renchérissement et de la hausse de loyer engendrée par le déménagement de la fondation dans ses nouveaux locaux en 2011.

2014-2021 : développement et professionnalisation de Mémoires d'Ici

Depuis son emménagement en 2011 dans le bâtiment des Rameaux, l'importance de Mémoires d'Ici n'a cessé de grandir. La hausse des sollicitations – par exemple des demandes d'utilisation d'archives ou de recherches – et des fonds d'archives déposés a augmenté considérablement le nombre des prestations attendues de la fondation. La fondation a aussi renforcé son professionnalisme, avec l'engagement de personnel supplémentaire. C'est ainsi qu'un poste d'agente en information documentaire a été créé pour garantir une gestion efficiente de la bibliothèque, ainsi qu'un poste de stage pré-HES en information documentaire. Le travail de valorisation et de diffusion a aussi été renforcé dans le domaine des archives audiovisuelles.

Au vu de l'augmentation importante des collections et du nombre de fonds d'archives déposés, il était nécessaire d'augmenter les espaces de stockage dévolus à Mémoires d'Ici. C'est ainsi que la fondation Les Rameaux a entamé un long processus pour la construction d'une annexe au bâtiment actuel.

Pour la période 2014-2017, la subvention a été évolutive, car le renchérissement a été pris en compte chaque année. Elle a été en moyenne de 430 143.50 francs par année. Pour la période de 2018-2021, sur décision du Grand Conseil bernois, le renchérissement annuel n'a plus été

pris en compte et le montant de la subvention a été fixé à 536 585 francs par année. Ces augmentations de subventions consécutives ont permis de prendre en charge la professionnalisation de l'institution, les besoins en personnel, ainsi qu'une participation aux travaux préparatoires pour le nouveau bâtiment de stockage.

2022-2025 : projet d'agrandissement et enjeux actuels

La subvention pour la période 2022-2025 est restée stable par rapport à la période précédente (2018-2021), soit de 536 585 francs par année. Ces quatre années sont marquées par la mise en œuvre du projet d'agrandissement. Le nouveau bâtiment a été inauguré au printemps 2025. Ce nouvel espace de stockage permettra de faire face à l'augmentation toujours importante des collections de Mémoires d'Ici et de les conserver dans les meilleures conditions possibles.

L'autre grand défi actuel pour les institutions d'archives sont les questions liées aux infrastructures et ressources informatiques. La fondation Mémoires d'Ici doit s'assurer d'avoir un volume d'archivage suffisant et une infrastructure sécurisée pour garantir la pérennité de ses collections numérisées. Un investissement a été fait au début de 2025 pour l'achat de deux serveurs convergés de grande capacité, grâce à un soutien d'investissement unique de l'Office de la culture. Il s'agira ensuite d'en assurer l'entretien, qui comporte aussi des coûts.

3.3 Caractéristiques du projet

Dès 2025, la fondation Mémoires d'Ici peut compter sur un nouvel espace de stockage. Ce projet d'envergure terminé, l'institution bénéficie de locaux parfaitement adaptés à ses missions, ce qui renforce son importance dans la région, tout comme dans le domaine de la préservation du patrimoine. Pour 2026-2029, il s'agira de garantir la pérennité de l'institution et deux défis majeurs s'annoncent, pour lesquels une hausse de la subvention est sollicitée :

Renforcement et maintien de l'infrastructure informatique

Comme tout centre d'archivage, Mémoires d'Ici a besoin d'un système informatique sécurisé doté d'un volume de stockage important, afin de garantir la conservation de ses collections numérisées et la digitalisation de celles à venir. L'institution doit garantir un maintien régulier de son système informatique, sachant que des renouvellements de matériel et des mises à jour des logiciels sont fréquents.

Depuis 2017, les frais informatiques de la fondation Mémoires d'Ici ont régulièrement augmenté, bien qu'ils n'aient pas été pris en compte dans le calcul des subventions entre 2018 et 2025. Par ailleurs, pour répondre aux besoins de volume de stockage et de sécurité, deux serveurs convergés de grande capacité ont pu être installés. Cette installation a pu se faire grâce à un soutien de 95 000 francs octroyé par l'Office de la culture du canton de Berne, dans le cadre de son budget d'investissement et selon les compétences de la Direction de l'instruction publique et de la culture. Ce matériel est garanti durant cinq ans. Il est donc essentiel que l'institution soit en mesure de financer son remplacement au-delà de cette durée pour ne pas mettre en péril la sauvegarde de ses archives.

Un montant supplémentaire de 20 000 francs par année est prévu pour prendre en charge les surcoûts informatiques et assurer l'alimentation de réserves suffisantes pour le maintien et le remplacement en temps voulu du matériel informatique. Il est à relever que cet investissement profite aussi directement au CEJARE, lequel utilise une partie des infrastructures de Mémoires d'Ici contre une participation forfaitaire annuelle (serveurs informatiques, imprimantes, bibliothèque...). L'utilisation de ces infrastructures par le CEJARE étant vraiment modeste, il n'est pas prévu de participation supplémentaire de cette organisation aux coûts, ni en investissement, ni en forfait annuel. Par ailleurs et sur demande du CJB, les deux institutions développent

diverses collaborations pour garantir la mutualisation des ressources de manière pertinente et efficiente, et ainsi permettre des économies de manière globale. Cette collaboration facilite l'accès aux différents documents et fonds d'archive pour le public et les chercheurs.

Augmentation des collections

Ces dernières années, la fondation a reçu en moyenne 2.4 fonds d'archive par semaine. Ces fonds proviennent majoritairement de privés (associations, entreprises, familles, etc.). Le nombre particulièrement élevé de ces dons témoignent de la confiance accordée à Mémoires d'Ici, de son ancrage et de son rayonnement dans la région. Il nécessite un travail important d'évaluation pour définir les archives qui vont intégrer les collections de Mémoires d'Ici, lesquelles augmentent par conséquent de manière régulière.

L'augmentation des collections occasionne également une hausse des charges qui se répercutent sur les différents postes de fonctionnement de l'institution, notamment sur les ressources en personnel, les frais de conservation et de la mise en valeur des collections. Ces dernières années, la fondation a régulièrement dissout des provisions pour maintenir son équilibre financier, sans pouvoir alimenter ses réserves. Pour assurer le maintien et la qualité des prestations de Mémoires d'Ici, un montant supplémentaire de 13 415 francs par année est nécessaire, pour permettre de faire face à ces coûts de fonctionnement supplémentaires.

La planification financière 2026-2029 de Mémoires d'Ici ainsi que l'évolution des coûts informatiques de 2014 à 2029 sont présentées en annexes.

Pour répondre à ces besoins, il est prévu que la subvention annuelle de Mémoires d'Ici passe à 570 000 francs dès 2026, soit une augmentation de 33 415 francs par année. Cela représente une augmentation globale, pour l'entier de la période, de 133 660 francs.

3.4 Calendrier, modalités, organisation, compétences

La subvention sollicitée auprès du Grand Conseil est destinée aux activités régulières de la fondation Mémoires d'Ici pour la période 2026-2029. Le contrat de prestations sera conclu avec le Conseil-exécutif d'Ici la fin de l'année 2025, après une consultation du CJB, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le soutien cantonal à Mémoires d'Ici est intégré dans la Stratégie culturelle du canton de Berne de 2018, dans son objectif de « préserver l'héritage culturel, en favorisant la conservation du patrimoine culturel et de l'accès à celui-ci ». Mémoires d'Ici figure dans la liste des institutions financées exclusivement ou essentiellement par le canton.

La mémopolitique fait également partie des priorités stratégiques du CJB décrites dans son Concept culturel 2022-2026. Les deux institutions-phares dans ce domaine sont la fondation Mémoires d'Ici et le CEJARE. Il est aussi à relever que le paysage culturel du Jura bernois va changer avec le transfert de la commune de Moutier dans la République et Canton du Jura, ce qui a comme conséquence une baisse des activités culturelles. Il est d'autant plus important de renforcer une institution de l'envergure de Mémoires d'Ici pour garantir la qualité de l'offre culturelle dans la région.

5. Budget cantonal et enveloppe budgétaire du Conseil du Jura bernois

Le subventionnement de la fondation Mémoires d'Ici s'effectue via le budget cantonal. Ce montant est prélevé entièrement sur l'enveloppe budgétaire du CJB réservée à l'encouragement des activités culturelles dans le Jura bernois, conformément à la LStP. Etant d'avis que cette augmentation de la subvention est nécessaire pour que Mémoires d'Ici puisse continuer à remplir les missions qui lui sont confiées par la LStP, le CJB y est unanimement favorable.

Le transfert de la commune de Moutier dans la République et Canton du Jura aura un impact sur l'enveloppe budgétaire du CJB (Art. 20 LStP), laquelle diminuera au prorata de la population de la commune. En revanche, le CJB cessera de subventionner certaines institutions qui ne seront plus sur son territoire. Il a également pris la décision de réduire les soutiens aux institutions et organisations intercantionales, ce qui lui permet « de poursuivre, voire renforcer le soutien financier à d'autres institutions culturelles du Jura bernois, malgré la diminution mathématique de l'enveloppe financière consécutive au transfert cantonal de Moutier » (réponse du Conseil-exécutif à l'interpellation I004-2024, RRB-22.05.2024)

6. Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Une partie de l'augmentation de la subvention doit assurer des réserves suffisantes pour que l'institution puisse faire face aux besoins en ressources informatiques, essentielles pour assurer la conservation de ses collections et leur pérennité. L'autre partie de l'augmentation de la subvention permettra de faire face à la hausse des coûts inhérents à l'augmentation du volume des collections. Ce soutien est indispensable pour garantir la qualité des prestations actuelles de l'institution.

7. Répercussions sur les communes

La fondation Mémoires d'Ici est majoritairement financée par le canton, par l'enveloppe culturelle du CJB. Aucune augmentation n'est demandée aux communes, lesquelles soutiennent l'institution selon leurs intérêts et leurs possibilités. Il n'y a pas d'exigence de soutien auprès des communes.

Les prestations de la fondation bénéficient à l'entier du Jura bernois, y compris à toutes les communes de cette région.

8. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Grâce à son travail d'archivage, d'étude et de médiation de l'histoire économique, sociale et culturelle du Jura bernois, la fondation Mémoires d'Ici contribue à la mise en valeur de la région et à son attrait touristique. Elle permet à sa population de préserver son identité régionale tout en la faisant rayonner au-delà de son territoire. Elle est aussi un partenaire scientifique reconnu de nombreuses institutions et organisations romandes et nationales.

9. Proposition

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'accepter la demande de renouvellement de la subvention annuelle de la fondation Mémoires d'Ici avec une augmentation de 33 415 francs par année pour la nouvelle période de subventionnement (2026-2029). Le montant de la subvention serait de 570 000 francs par année, soit de 2 280 000 francs pour l'entier de la période. Cette demande a été unanimement approuvée par le CJB, qui prendra en charge cette subvention par son enveloppe culturelle.

Pièces jointes

- Demande Mémoires d'Ici
- Évolution des charges informatiques
- Courrier demande renouvellement